

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-60-1

PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO PP-60 AUTORISANT L'OCCUPATION D'UN TERRAIN ET D'UN BÂTIMENT AUX FINS DE L'USAGE « ENTREPRENEURS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION » PRÉVU AU 13160, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3006 0186 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, le premier projet de résolution numéro PP-60-1, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le mercredi 21 juin 2017 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

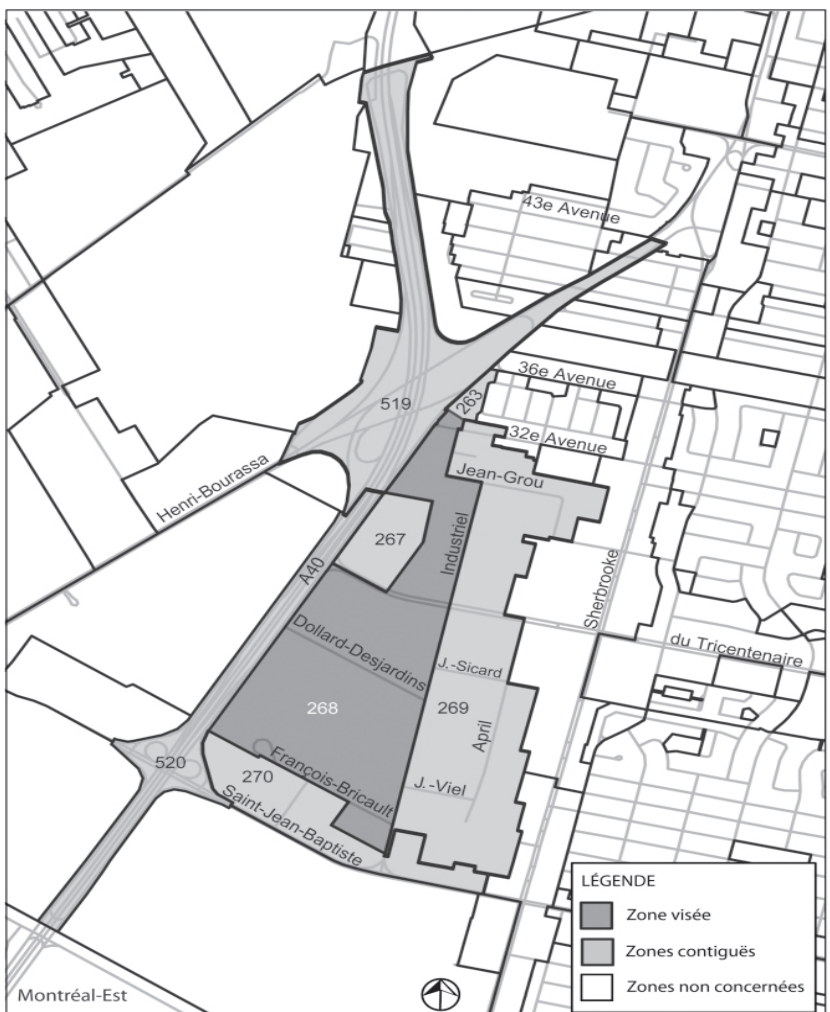
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser un projet d'agrandissement du bâtiment, ainsi que la modification de l'aire d'entreposage extérieure et l'ajout de certains usages, modifiant ainsi la Résolution sur le projet particulier numéro PP-60.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 268. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 263, 267, 269, 270, 519 et 520, telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 14 juin 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat